



Collections statistiques du
**Ministère de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du Territoire et des Transports**

1988
n° 140
PRIX 38 F

statistiques et études générales

ISSN 0184-6892

**Les artisans du bâtiment
et des Travaux Publics**

**Les grands groupes du secteur BTP
en 1985**

**La construction neuve
dans les départements et territoires
d'Outre-Mer**

Direction des Affaires Économiques et Internationales

Le Bureau de l'Information Statistique et de la Diffusion

propose aux lecteurs des publications
de la **DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET INTERNATIONALES** :

- l'**accès au fichier** des statistiques
de la construction neuve
- un service de **renseignements téléphoniques**
47.75.62.58, poste 46-47

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Équipement,
du Logement,
de l'Aménagement du Territoire
et des Transports

**STATISTIQUES
ET ÉTUDES
GÉNÉRALES
N° 140**

Bulletin rédigé par la Sous-Direction des Statistiques
de la Direction des Affaires Économiques et
Internationales.

Diffusé par :

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31, quai Voltaire 75340 PARIS CEDEX 07
Tél. : 40.15.70.00
TELEX 204826 DOCFRAN PARIS

Le numéro : 38 F

L'abonnement (10 numéros) : France et Étranger
365 F.

Commande adressée à
LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
124, rue Henri-Barbusse
93308 AUBERVILLIERS CEDEX

Règlement à réception de la facture.

Bureaux de vente :
29, quai Voltaire - 75340 PARIS CEDEX 07
165, rue Garibaldi - 69401 LYON CEDEX 03

**La reproduction partielle ou totale des statistiques et études diffusées dans ce bulletin
est autorisée sous réserve de l'indication des sources.**

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET INTERNATIONALES

LES ARTISANS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

LES GRANDS GROUPES DU SECTEUR BTP EN 1985

LA CONSTRUCTION NEUVE DANS LES DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

STATISTIQUES ET ÉTUDES GÉNÉRALES

Derniers titres parus

- 122 Enquête sur la commercialisation des logements neufs (résultats du 1^{er} trimestre 1985).
Le marché du logement neuf dans les principales zones touristiques.
- 123 Structure du bâtiment et du génie civil et agricole en 1983.
L'amélioration-entretien dans le bâtiment et le génie civil et agricole en 1983.
- 124 Données économiques et financières sur le logement (établies au 31 décembre 1984).
Construction et financement de logements à l'étranger.
- 125 Statistiques de la construction en 1983.
La construction neuve dans les DOM-TOM en 1983.
- 126 Enquête sur la commercialisation des logements neufs (résultats du 2^e trimestre 1985).
Le marché du logement neuf dans les principales zones touristiques.
- 127 L'amélioration-entretien dans le bâtiment non résidentiel de 1978 à 1981.
La prime à l'amélioration de l'habitat en 1983 et 1984.
Les exportations du BTP de 1977 à 1983.
- 128 Les chantiers des entreprises de bâtiment et de génie civil et agricole en 1983.
Données régionales sur la structure du bâtiment et du génie civil et agricole en 1983.
- 129 L'amélioration-entretien du logement (édition de 1984).
La hauteur des bâtiments neufs.
Rentabilité, efficacité et taux de valeur ajoutée des entreprises de BTP de 1978 à 1983.
- 130 Structure du bâtiment et du génie civil et agricole en 1984.
Les chantiers des entreprises de bâtiment et de génie civil et agricole en 1984.
- 131 Enquête sur la commercialisation des logements neufs (résultats du 1^{er} trimestre 1986).
Le marché du logement neuf au 1^{er} semestre 1986.
- 132 Données économiques et financières sur le logement (établies au 31 décembre 1985).
Construction et financement de logements à l'étranger.
- 133 L'amélioration-entretien dans le génie civil et agricole de 1978 à 1984.
Les 10 premiers groupes du secteur BTP en 1984.
Les exportations de BTP de 1978 à 1984.
- 134 Statistiques de la construction en 1984.
La construction neuve dans les DOM-TOM en 1984.
- 135 Structure du bâtiment et des travaux publics en 1985.
- 136 Statistiques de la construction en 1986.
La construction neuve dans les DOM-TOM en 1986.
- 137 L'amélioration-entretien dans le bâtiment non résidentiel (édition 1987).
Les chantiers des entreprises du bâtiment et de travaux publics en 1985.
(enquête réalisée en 1986)

LA CONSTRUCTION NEUVE DANS LES DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER EN 1986 (1)

Les résultats de la construction neuve dans les départements d'outre-mer, autrefois publiés régulièrement dans "STATISTIQUES DE LA CONSTRUCTION" (bulletins trimestriels) de la DAEI, ont fait l'objet d'une rétrospective portant principalement sur la période 1969-1982 (et contenant quelques éléments antérieurs à cette période) présentée dans "STATISTIQUES ET ETUDES GENERALES" n° 104.

D'autres tableaux ont paru dans "STATISTIQUES ET ETUDES GENERALES" n° 125 et n° 134. Le lecteur pourra s'y reporter utilement.

Ces rétrospectives avaient un caractère exceptionnel. Les résultats de la construction neuve en outre-mer paraîtront désormais une fois par an dans cette collection.

Chaque Direction ou Service de l'Équipement d'outre-mer peut procéder lui-même aux exploitations qu'il juge nécessaires et créer à son niveau des tableaux statistiques particuliers ne figurant pas ici.

Il appartient donc au lecteur intéressé de prendre contact directement avec ces administrations.

LA POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL DE L'ETAT

Principales mesures :

Arrêtés du 13 mars 1986

remaniement important des aides de l'Etat au logement permettant la construction de logements sociaux accessibles aux très bas revenus et favorisant particulièrement l'accession à la propriété.

Loi de Finances rectificative de 1986

(loi n° 86-824 du 11 juillet 1986)

réductions d'impôt pour les contribuables achetant ou construisant un immeuble neuf dans les quatre départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités territoriales de Mayotte et St-Pierre-et-Miquelon et l'ensemble des territoires d'outre-mer (pendant 10 ans).

D'autre part, le montant de l'aide de l'Etat au logement dans les départements d'outre-mer (ligne budgétaire unique) inscrit au projet de loi de Finances pour 1987 est en augmentation de près de 40 % par rapport à 1986.

Cet effort budgétaire considérable, auquel s'ajoutera l'incidence des mesures décrites ci-dessus, devra conduire à une relance de la construction de logements en outre-mer.

Remarques :

Les prêts aidés dans les départements d'outre-mer sont ceux existant en métropole avant la réforme de 1977, c'est-à-dire :

- HLM location
- HLM accession

- Primes (Prêts Spéciaux Immédiats ou Différés, Prêts Immobiliers Conventionnés).

Les Primes sans Prêt (PSP) sont comptabilisées dans le secteur non aidé.

(1) Les 4 départements d'outre-mer ont le statut de Région depuis la loi 72-619 du 5 juillet 1972.

L'ancien territoire français d'outre-mer de St-Pierre-et-Miquelon a été érigé en département d'outre-mer par la loi 76-664 du 19 juillet 1976 puis en collectivité territoriale à statut particulier par la loi 85-595 du 11 juin 1985.

STATISTIQUES AU DERNIER RECENSEMENT

	Superficie (en km ²)	Nombre d'habitants	Nombre de logements
Départements d'outre-mer			
971 GUADELOUPE	1 780	328 400 (03.1982)	108 652
972 MARTINIQUE	1 100	326 717 (03.1982)	103 308
973 GUYANE	90 000	73 012 (03.1982)	24 676
974 LA REUNION	2 510	515 798 (03.1982)	141 123
Territoires d'outre-mer			
NOUVELLE-CALEDONIE	19 000	145 368 (04.1983)	40 262
POLYNESIE	4 200	166 753 (10.1983)	35 609
WALLIS-ET-FUTUNA	255	12 408 (02.1983)	2 040
Collectivités territoriales à statut particulier			
975 ST-PIERRE-ET-MIQUELON	242	6 041 (03.1982)	2 315
976 MAYOTTE	374	67 167 (08.1985)	18 593

Dans les **départements d'outre-mer**, la politique de logement social relève de l'Etat (par exemple, les financements aidés, réguliers depuis 1978, ou l'arrêté interministériel du 20 février 1981, relatif aux aides de l'Etat à la construction de logements à vocation très sociale et à l'amélioration des logements dans les départements d'outre-mer, précisant les conditions d'attribution des logements très sociaux, etc...)

Dans les **territoires d'outre-mer**, la politique de logement social relève des institutions locales et l'Etat n'intervient pas de façon régulière mais seulement dans des cas exceptionnels (cyclones) ou particuliers (opérations innovantes).

LA CONSTRUCTION NEUVE A SAINT-PIERRE ET MIQUELON Année 1986

Demandes	permis	127
	logements	55
	dont particuliers	42
	surface des locaux autres qu'habitation	5 705,27 m ²
autorisations de construire		54
- répartition par type de construction :	individuels	35
	collectifs	19
- répartition par secteur de financement :	HLM accession	25
	autres	29
ouvertures de chantier		39
- répartition par type de construction :	individuels	21
	collectifs	18
- répartition par secteur de financement :	HLM accession	14
	autres	25
surface totale autre qu'habitation autorisée		5 705,27 m ²
dont :	bâtiments industriels	1 009
	hangars	1 773
	hôpital et services annexes	1 110
	stockage	105,73
	garages	368
	commerces	680,88
	autres constructions	658,66

La série des logements terminés, non significative, n'est pas publiée. Peu de logements terminés sont déclarés à la Direction de l'Équipement.

L'urbanisme et la construction sont régis par une réglementation locale établie par le Conseil Général en 1972.

Les différents changements de statut de l'archipel n'ont eu aucune incidence sur cette législation.

LA CONSTRUCTION NEUVE EN GUADELOUPE, MARTINIQUE ET GUYANE

		Guadeloupe 1986	Martinique 1986	Guyane 1986
Demandes	permis	3 812	3 030	765
	logements	5 517	5 388	1 178
	dont particuliers	4 497	2 758	508
	surface des locaux autres qu'habitation	148 470 m ²	154 419 m ²	26 100 m ²
autorisations de construire (logements)		3 620	4 032	1 532 (2)
- répartition par type de construction :	individuels	2 445	2 160	995
	collectifs	1 175	1 872	537
- répartition par secteur de financement :	HLM location	196	388	331
	HLM accession	277	40	494
	Primes	251	0	15
	PSP + autres	2 896	3 604	692
- Surface habitable totale autorisée :		456 070 m ²	—	—
ouvertures de chantier		693	1 988	835
- répartition par type de construction :	individuels	578	1 098	294
	collectifs	115	890	541
- répartition par secteur de financement :	HLM location	50	184	463
	HLM accession	39	68	181
	Primes	102	0	13
	PSP + autres	502	1 736	178
achèvements des travaux		804	1 278	880
- répartition par type de construction :	individuels	467	837	447
	collectifs	337	441	433
- répartition par secteur de financement :	HLM location	144	398	442
	HLM accession	87	0	171
	Primes	203	0	5
	PSP + autres	370	880	262
surface totale autre qu'habitation autorisée		165 606 m ²	75 792 m ²	16 458 m ²
dont :	bâtiments agricoles	2 990	2 872	3 945
	bâtiments industriels	0	5 479	994
	stockage	8 612	6 447	60
	garages	1 180	504	482
	commerces	36 313	15 868	4 585
	bateaux	9 465	8 006	1 926
	autres constructions	107 046 m ² (1)	36 586	4 446

(1) La très forte hausse des "autres constructions", qui passent de 24 565 m² en 1985 à 107 046 m² en 1986, s'explique en grande partie par le développement de l'hôtellerie de l'île de Saint-Martin (dépendance de la Guadeloupe) où les autorisations de construire concernent 747 chambres.

(2) dont 570 logements autorisés dans la ville de Cayenne et 350 logements autorisés dans la ville de Kourou.

LA REUNION

Année 1986

A la suite de difficultés rencontrées par la Direction Départementale de l'Équipement dans la collecte de ses informations auprès de certaines communes du département, les chiffres de 1985 et 1986 ne peuvent actuellement être ventilés selon les critères habituels.

C'est pourquoi il a été jugé préférable, pour les logements, de ne présenter ici que la rétrospective suivante :

Total des logements	1982	1983	1984	1985	1986
• autorisés	3 762	4 175	3 821	5 709	5 216
• commencés	3 418	3 281	2 688	3 643	2 794
• terminés	3 198	2 397	3 041	1 767	1 997

Une importante demande de logements neufs subsiste dans l'île de La Réunion qui demeure sous-équipée par rapport à la métropole.

L'insuffisante capacité d'endettement des ménages constitue une entrave au développement de l'accès à la propriété. Pour cette raison le Conseil Général a décidé en 1984 de compléter les crédits de l'État - destinés prioritairement aux plus démunis - par des aides facilitant l'obtention de prêts bancaires.

Ces fonds sont destinés aux personnes disposant de faibles revenus mais ne pouvant prétendre à l'attribution d'un LTS (Logement Très Social).

De 1984 à 1986 plus de 600 logements ont bénéficié de ces "aides départementales à la construction".

La construction de logements sociaux tient toujours une place très importante à La Réunion. Depuis 1978, les crédits de l'État réservés à ces logements ont été globalisés au sein d'une ligne budgétaire unique (LBU). Ces dispositions ont permis le financement d'environ 18 000 logements dont 7 000 logements privés et plus de 6 000 logements très sociaux (LTS).

surface totale autre qu'habitation autorisée		79 462 m ²
dont :	bâtiments agricoles	5 997
	bâtiments industriels	8 584
	stockage	8 797
	garages	1 370
	commerces	10 761
	bureaux	7 091
	autres constructions	36 862

ILE de SAINT-MARTIN (dépendance de la GUADELOUPE)

III - 5

Depuis quelques années, la construction dans l'île de Saint-Martin (dont la partie française représente 53,2 km²) a nettement augmenté et il a paru utile de présenter quelques séries statistiques à ce sujet.

Nombre de logements autorisés	1983	339
	1984	116
	1985	623
	1986	790
Surface totale autre qu'habitation autorisée		
	locaux commerciaux	
	1983	240 m ²
	1984	3 838 m ²
	1985	4 653 m ²
	1986	10 852 m ²
	bureaux	
	1983	2 765 m ²
	1985	1 072 m ²
	1986	1 057 m ²
	stockage	
	1983	243 m ²
	autres constructions	
	1983	127 m ²
	1984	582 m ²
	1985	1 202 m ²
1986	1 040 m ²	
Nombre d'hôtels autorisés	1983	6
	1984	11
	1985	8
	1986	7
	soit 32 hôtels en 4 ans.	

NOUVELLE-CALEDONIE et dépendances

Au recensement d'avril 1976 il y avait 32 511 logements en Nouvelle-Calédonie.

Au recensement d'avril 1983 il y avait 40 262 logements se répartissant ainsi :

- 35 107 résidences principales
- 1 739 résidences secondaires
- 3 416 logements vacants.

Pour la capitale, Nouméa, les chiffres de 1983 sont les suivants :

19 041 logements, dont :

- 16 673 résidences principales
- 251 résidences secondaires
- 2 117 logements vacants.

La population légale aux trois derniers recensements est de :

- 100 579 habitants en 1969
- 133 233 habitants en 1976
- 145 368 habitants en 1983.

La construction et l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie sont régis par deux délibérations de l'Assemblée Territoriale :

- délibération n° 74 du 11 mars 1959 portant réglementation de l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie et dépendances
- délibération n° 19 du 8 juin 1973 relative à la réglementation du permis de construire en Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Il est à noter qu'au titre de cette deuxième délibération, le permis n'est pas exigé dans les réserves autochtones ainsi que sur les terrains d'une superficie supérieure à 3 hectares situés hors lotissements et agglomérations et dans les communes non dotées d'un plan d'urbanisme approuvé ou en cours d'instruction.

NOUVELLE-CALEDONIE et dépendances (1)

	1984	1985	1986
Nombre total de permis autorisés toutes constructions confondues (logements et locaux)	891	536	944
Nombre de logements autorisés	564	316	748
Nombre de logements terminés (2)	302	257	253
dont :			
• individuels	291	235	223
• collectifs	11	22	30
Nombre de locaux autres qu'habitation terminés (2) :			
- Hôtels :			
• nombre	2	—	—
• nombre de chambres	18	—	—
- Bureaux (surface hors-œuvre en m ²) :	2 035	1 029	1 548
- Boutiques (surface commerciale en m ²) :	915	1 816	1 110
- Ecoles :			
• nombre	3	—	1
• nombre de classes	13	—	1
- Docks (surfaces hors-œuvre en m ²) :	2 376	1 756	1 531
- Hôpitaux : nombre	1	—	—
- Divers (surface hors-œuvre en m ²) :	5 631	3 855	4 543

(1) Les dépendances de la Nouvelle-Calédonie sont les îles Loyauté.

(2) Il s'agit seulement de constructions ayant reçu un certificat de conformité. Le nombre réel de bâtiments achevés est plus important.

année	logement autorisés			logements terminés	logements autorisés	logements terminés
	Nouméa	périphérie	intérieur	à Nouméa	dans l'ensemble du territoire	
1976	286	—	—	431	688	725
1977	154	—	—	299	496	575
1978	287	—	—	195	602	500
1979	278	—	—	140	560	373
1980	302	—	—	172	636	390
1981	256	—	—	217	515	454
1982	197	154	99	191	450	338
1983	182	230	117	183	529	339
1984	240	223	101	131	564	302
1985	118	147	51	122 (*)	316	257
1986	337	319	92	109	748	253

(*) chiffre rectifié récemment

	1984	1985	1986
Nombre total de permis de construire autorisés	891	536	944
dont permis relatifs à des logements	483	254 (*)	585
nombre de logements autorisés :			
F1	34	29	43
F2	55	26	77
F3	103	65	123
F4	309	172	435
F5	56	21	65
F6 et plus	7	3	5
Total	564	316	748
nombre de pièces de ces logements	2 011	1 087	2 661
surface habitable (en m ²)	45 958	24 741	66 971

(*) chiffre rectifié récemment

Quelques mesures conjoncturelles de relance du secteur de la construction ont été prises en 1985 par le gouvernement territorial. On peut noter, entre autres :

- l'exonération des revenus provenant des constructions édifiées en 1985
- l'exonération des loyers provenant des constructions entreprises ou terminées en 1985
- la déduction d'intérêts d'emprunts (pour les prêts consentis en 1985) élargie aux résidences secondaires et aux travaux d'amélioration et de réparation des constructions
- l'aide en capital à la construction neuve (1985 et 1986)
- l'exonération de droits d'enregistrement pour les reventes de terrain effectuées en 1985.

La loi n° 85-892 du 23 août 1985 a créé quatre régions dans le territoire de Nouvelle-Calédonie et dépendances :

- la région Nord (21 512 habitants)
- la région Centre (23 248 habitants)
- La région des îles Loyauté (15 510 habitants)
- la région Sud (Nouméa et sa périphérie) (85 098 habitants).

La création de ces régions ne s'est pas accompagnée de modifications quant à la législation de la construction.

Les statistiques de la construction neuve par **région** sont disponibles à partir de 1985 :

Régions	Nombre de permis de construire autorisés		Nombre de logements autorisés	
	1985	1986	1985	1986
Sud	455	837	265	656
Centre	55	76	36	60
Nord (*)	22	29	15	32
Iles Loyauté	4	2	—	—
Total	536	944	316	748

(*) La région Nord a été scindée en deux parties à la fin de l'année 1986.

Les permis en question sont relatifs à l'ensemble de la construction (logements et locaux autres qu'habitation).

La distorsion des chiffres observée entre les régions provient du fait que dans les réserves mélanésiennes, dans les communes non dotées de documents d'urbanisme et hors lotissements pour ces communes, le permis de construire n'est **pas obligatoire**, ce qui minore les chiffres des régions Centre, Nord et Iles et donne une fausse idée du poids réel de ces régions dans le domaine de la construction neuve par rapport à la région Sud (Nouméa et sa périphérie).

Celle-ci demeurerait cependant de très loin majoritaire.

POLYNESIE FRANCAISE

année 1986

En Polynésie, l'urbanisme et la construction sont des matières à compétence **territoriale**. Elles sont régies par la délibération 61-44 du 8 avril 1961 modifiée portant code de l'aménagement du territoire.

Comme les années précédentes, les chiffres publiés ne concernent que les Iles du Vent : Tahiti et Moorea.

La construction neuve en 1986 :

nombre total de permis accordés (logements, locaux, etc...)	1 739
dont à Papeete	197
nombre de logements autorisés	1 450
nombre de logements terminés	610
nombre de locaux autres qu'habitation autorisés	non disponible
surfaces utiles totales autorisées (ensemble des constructions)	221 600 m ²

Une erreur s'est glissée dans les statistiques des autorisations de construire depuis 1982 : la série des "logements autorisés" était en fait celle des "permis autorisés relatifs à des logements".

Les résultats réels sont les suivants :

année	nombre de permis autorisés relatifs à des logements	nombre de logements autorisés
1980	967	1 201
1981	888	970
1982	893	976
1983	807	956
1984	926	1 333
1985	947	1 781
1986	1 167	1 450

Ces statistiques recouvrent des situations très contrastées dans les différentes zones géographiques de la Polynésie. Le nombre de permis de construire diminue à Papeete mais progresse dans les Iles du Vent (Tahiti et Moorea). Le secteur du bâtiment se porte mieux dans les communes de la périphérie de la capitale.

Contrairement à l'année 1985 au cours de laquelle on avait constaté une forte augmentation de la qualité de studios ou de F 1, l'année 1986 est marquée par le retour à la construction d'appartements plus grands du type F 3 ou F 4. De plus, on s'oriente davantage vers la construction de maisons individuelles.

Aides à l'habitat dispersé : par délibération du 26 avril 1984, l'Assemblée Territoriale a créé le Fonds d'Entraide aux Iles (FEI) qui, entre autres, attribue des aides à la construction ou à l'amélioration des habitations situées dans les archipels des Iles Sous-le-Vent, Tuamotou, Gambier, Australes et Marquises.

Mayotte, dernier territoire français de l'archipel des Comores, n'est pas à proprement parler un département d'outre-mer mais une **collectivité territoriale** de la République dotée d'un statut particulier (loi n° 76-1212 du 24 décembre 1976).

En 1976, date du renforcement de la présence française dans l'île, 95 % des constructions étaient jugées précaires (absence de contrevents, de fondations, de soubassements) et exposées aux rigueurs climatiques (pluies tropicales, boues, cyclones).

Ainsi, en avril 1984, le cyclone Kamisi a détruit la moitié des habitations de Dzaoudzi, la capitale, et de Labattoir. La série statistique de la construction neuve la plus longue actuellement disponible est la suivante :

nombre de logements autorisés (essentiellement logements individuels)	
1979	121
1980	109
1981	567
1982	737
1983	547
1984	267
1985	220
1986	616

LA CONSTRUCTION EN 1986

Demandes	permis	667
	logements	616
	dont SIM (*)	520
	dont particuliers	96
	surface des locaux autres qu'habitation	8 036,42 m ²
autorisations de construire (logements individuels)		616
dont :	aides en nature	520
	habitat-type	96
locaux autre qu'habitation autorisés		7 989,82 m ²
dont :	bâtiments industriels	256
	bâtiments industriels	1 091
	stockage	825,87
	garages	—
	commerces	910,05
	bureaux	3 549,46
	autres constructions	1 357,44

(*) Société Immobilière de Mayotte

Une étude de l'habitat mahorais a été présentée dans "Statistiques et Etudes Générales" (bulletins verts) n° 104 de 1982 et n° 125 de 1983.

En outre, la Direction de l'Équipement a fait publier un ouvrage extrêmement détaillé : "Habitat mahorais" (3 tomes) en 1982.

Dans la Collectivité Territoriale de Mayotte, il y avait, au recensement de population d'août 1985, 18 593 logements se répartissant ainsi :

- 13 142 résidences principales (dont 2 414 construites après le cyclone Kamisi d'avril 1984)
- 3 639 "bangas" de célibataires
- 1 812 logements vacants (dont les logements occupés pendant la saison agricole).

Sur les 13 142 résidences principales, il n'y a qu'un peu plus de 3 000 logements **en dur**, c'est-à-dire ayant nécessité un permis de construire. On constate donc que les chiffres publiés ci-dessus ne représentent qu'une faible partie de l'activité de construction.

ILES WALLIS ET FUTUNA

(1981-1986)

Aucune réglementation de la construction n'existe dans le Territoire des Iles WALLIS et FUTUNA. Toutefois quelques renseignements peuvent être recueillis auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique, qui assure la majeure partie des financements en matière immobilière :

1) **logements** : nombre de prêts sociaux de faible montant pour l'habitat :

année	construction neuve	extensions, finitions, aménagements	montant en francs CFP
1981	17	3	32.404.304
1982	30	6	91.036.000
1983	55	8	128.238.000
1984	40	3	115.030.046
1985	39	3	126.528.322
1986	29	4	119.685.629

(surface moyenne hors murs : 100 m²)

Ces informations concernent la quasi-totalité de la construction du Territoire. La Banque Indosuez délivre quelques prêts complémentaires pour permettre l'achèvement des logements financés par la Caisse Centrale de Coopération Economique.

2) **locaux autres qu'habitation** : nombre de prêts à la construction :

année	nature	montant en francs CFP
1982	1 boulangerie	1.360.000
1983	chambres d'hôtel	7.500.000
	2 boulangeries	3.500.000
1984	2 garages	5.319.476
	1 menuiserie ébénisterie	3.947.597
	2 porcheries	4.700.676
1985	2 hôtels (finition)	6.590.687
1986	1 restaurant	3.000.000

L'analyse de la construction neuve à WALLIS et FUTUNA doit tenir compte des destructions causées par le cyclone RAJA dans l'île de FUTUNA les 26 et 27 décembre 1986 :

- habitat **en dur** : 48 % détruit ou endommagé
- habitat **traditionnel** (falé) : 75 % détruit ou endommagé
- autres constructions **en dur** : bâtiments scolaires, hospitaliers, bureaux de l'administration territoriale, gendarmerie,.. également détruits ou endommagés.